

**Notes concernant les propositions**  
**de réforme de l'enseignement collégial**

À l'intention de Paul Dolan, président  
Lucie Delorme-Bertrand, vice-présidente  
Gilles Prud'homme, membre de l'Exécutif

Collège Ahuntsic

13 mars 1993

Les personnes de la direction qui ont été impliquées dans la rédaction du mémoire du Collège en Commission parlementaire ont analysé les orientations ministérielles sur le développement du réseau collégial telles que communiquées par la Fédération des cégeps.

Les textes précis des intentions ministérielles n'étant pas encore publiés, la réaction ci-après ne porte que sur l'orientation générale.

### **Formation générale**

L'intention de la ministre est de remembrer, c'est-à-dire d'apporter des changements dans la nature et les pondérations de cours de cette formation.

Le débat portera sur la diminution des cours de philosophie et d'éducation physique. Des essais de mobilisation et d'alliance vont se développer dans les semaines qui viennent.

Quant à nous, nous pensons:

- que le résultat net ne sera pas loin du statu quo, sauf peut-être pour l'éducation physique;
- que l'important est le resserrement qui sera établi dans la détermination et l'évaluation des cours;
- que, de ce point de vue, il y a dans les intentions ministérielles amélioration par rapport à la situation actuelle;
- que l'application des changements doit se faire progressivement pour tenir compte des personnels actuellement engagés (exemple: régler le problème par attrition).

### **Les programmes de formation**

La proposition ministérielle, tant pour l'élaboration que l'évaluation des programmes de formation, propose deux modèles différents, selon qu'il s'agit de l'enseignement préuniversitaire ou de l'enseignement technique.

Nous pensons que cette proposition va dans le bon sens. C'est une des plus importantes propositions, car elle reconnaît qu'il y a au cégep deux réalités. Il faut soutenir cette approche. Elle était un des éléments importants de notre mémoire, mais ce n'était pas la position de la Fédération.

## **Formation préuniversitaire**

La proposition ministérielle va dans la bonne direction sur les points suivants:

- considérer dans l'élaboration du programme les deux ans du cégep et les trois ans de l'université dans une perspective de continuum;
- détermination par une instance extérieure d'une partie significative des cours;
- obligation d'un examen synthèse final.

La proposition ministérielle peut être améliorée si:

- la possibilité d'un examen national, que la ministre envisage pour les cours de formation générale qu'elle établit, s'étend aux cours du champ de spécialisation de la formation préuniversitaire qu'elle établit aussi. Il y aurait d'ailleurs dans cette façon de faire une approche plus cohérente;
- sont mieux définis les mécanismes et les pouvoirs de l'organisme chargé d'établir ces programmes, le Comité de liaison collège-université.

## **Formation technique**

Toutes les propositions vont dans le bon sens:

- détermination par les collèges eux-mêmes des cours du programme, le ministère se réservant la définition des standards et des objectifs;
- fractionnement possible du diplôme en modules pour permettre une meilleure intégration des élèves du professionnel du secondaire et des adultes;
- début d'adaptation d'une partie de la formation générale aux programmes techniques;
- possibilité d'une meilleure rationalisation des programmes professionnels du secondaire et des programmes techniques du collégial;
- offre des programmes locaux par un collège dans les seuls champs d'autorisation des programmes techniques;

- organisme de coordination des programmes d'enseignement technique différent de celui des programmes préuniversitaires.

Cependant, la nature exacte et les pouvoirs de cette table des programmes techniques demanderaient à être précisés.

### **Responsabilité académique des collèges**

L'orientation générale des propositions ministérielles doit être soutenue:

- augmentation du rôle des collèges, notamment pour la détermination des programmes techniques et une partie des cours de formation générale;
- maintien de l'autorité ministérielle pour une partie significative de la formation générale et pour des cours des programmes préuniversitaires.

### **Évaluation**

Les orientations suivantes doivent être soutenues:

- renforcement des pouvoirs de cette Commission par la nomination de trois commissaires;
- obligation faite aux collèges d'examens synthèses terminaux et d'une politique d'évaluation concernant la sanction des études;
- possibilité que la ministre établisse des examens communs nationaux dans les cours de formation commune qu'elle détermine;
- évaluation de la mise en oeuvre des programmes (les mécanismes d'agrément que nous connaissons font aussi cela).

### **Admission - Encadrement des étudiants**

Les orientations suivantes doivent être soutenues:

- session d'intégration pour les étudiants hésitant sur leur orientation;
- session de mise à niveau pour les étudiants faibles;
- obligation de réussir des cours du Secondaire 4 et 5 pour être admis au cégep.

## **Compétence pédagogique**

Les orientations de la ministre doivent être soutenues:

- établissement des conditions d'embauche des professeurs;
- décentralisation du perfectionnement.

## **Éducation des adultes - Gratuité**

Les orientations suivantes doivent être soutenues:

- abolition de la distinction "jeune" et "adulte" selon les services d'enseignement dans lesquels ils sont inscrits pour ne retenir que la distinction "temps plein", "temps partiel";
- la possibilité de l'ouverture de l'enveloppe consacrée actuellement à l'éducation des adultes pour les cours de formation technique;
- le maintien du principe de la gratuité scolaire.

Nous maintenons des réserves sur les points suivants:

- la pertinence de frais au delà d'un certain nombre d'échecs;
- la limite à la gratuité des adultes qui s'inscrivent à temps partiel.

## **La Loi des collèges**

Nous soutenons les propositions ministérielles concernant:

- le renforcement des membres externes au conseil d'administration;
- la création d'un Conseil des études.

Nous aurions aimé que la possibilité d'activités autres que l'enseignement soit précisée dans la mission et non dans les pouvoirs corporatifs des collèges.